

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN  
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial  
Tél. : 02 98 34 92 50  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : 2026-SEVAD-MO-OC001

Rennes, le 4 juin 2026

Objet : prolongation Fermeture chemin de halage

**Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 5 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du Service Valorisation touristique et Développement durable;

**VU** la demande de Monsieur Camille REBOURS, pour le compte d'ENEDIS

**Considérant** que des travaux d'enfouissement de lignes haute tension, biefs de Le Comte et Apigné, doivent être prolongés jusqu'au 12 juin 2026;

**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

**Arrête :**

**Article 1 – Prescription**

L'accès au chemin de halage rive gauche de l'écluse de Le Comte jusqu'à la passerelle de la Ralentie, bief d'Apigné sur la commune de Rennes, est interdit à tous les usagers.

**Du 22 mai au 12 juin 2026**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction ainsi qu'une déviation seront mises en place par ENEDIS.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

**Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de RENNES.

**Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service Valorisation touristique  
et Développement durable



